

# CONSEIL MUNICIPAL

## SEANCE DU 15 MARS 2022

### DELIBERATION N° 2022-03-043-DR/FIN

Nomenclature : 7.5.2

#### OBJET : ATTRIBUTIONS DE SUBVENTIONS EXCEPTIONNELLES 2022

##### Votants : 23

Les 4 élus suivant sortent de la salle et ne prennent part ni au débat ni au vote : M. Lespade, Mme Nogaro, M. Mabillet et M. Gonzales.

M. Dubert, Mme Lalanne et M. Hervelin ne prennent pas part au vote

Abstention : /

Votes exprimés: 23

Pour: 23

Contre : /

Fait à Tarnos,  
le 16 mars 2022  
Pour extrait certifié

conforme



Certifié exécutoire compte tenu du dépôt au titre du contrôle de légalité et de l'affichage en Mairie le : 16/03/2022

L'an deux mille vingt deux, le quinze mars, à vingt heures. Le Conseil municipal dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, sous la présidence de Monsieur LESPADE, Maire.

##### PRÉSENTS A L'OUVERTURE DE SEANCE

M. LESPADE, M. PERRET, Mme NOGARO, M. DOMET, Mme DUFAU, M. MABILLET, Mme DUPRE, Mme MOUNIER, M. GONZALES, Mme SAINT-AUBIN, Mme DARRAMBIDE, M. SAUBIETTE, M. GARANS, Mme CORRIHONS, M. FLEURENTDIDIER, Mme PICAT, M. MIREMONT, Mme BIRLES, M. DECKE, Mme PERIMONY-BENASSY, Mme LE GALL, M. COUTIER, Mme CASSAING, Mme DACHARRY, M. LATAILLADE

##### ABSENTS EXCUSÉS REPRÉSENTÉS A L'OUVERTURE DE SEANCE

M. DUBERT	procuration à	Mme NOGARO
Mme BAULON	procuration à	Mme ORDUNA
M. CENDRES	procuration à	Mme LE GALL
Mme LALANNE	procuration à	M. GONZALES
M. HERVELIN	procuration à	Mme DUFAU
M. ROBLES	procuration à	Mme CASSAING

##### ABSENTS EXCUSÉS A L'OUVERTURE DE SEANCE

Mme ORDUNA, M. LECERF

➤ Arrivée de Mme ORDUNA au point n° 2022\_03\_045\_DGS

SECRÉTAIRE DE SEANCE : Mme NOGARO

Nombre de Conseillers en exercice	33
Nombre de présents en début de séance	25
Nombre de présents à partir du point n° 2022_03_045_DGS	26
Nombre de pouvoirs en début de séance	5
Nombre de pouvoirs à partir du point n° 2022_03_045_DGS	6
Nombre de votants en début de séance	30
Nombre de votants à partir du point n° 2022_03_045_DGS	32

Les associations la Croix Rouge Française, le jardin partagé Loustaunau et l' A.N.A.C.R 40 ont sollicité la Ville pour l'attribution d'une subvention de fonctionnement pour l'année 2022.

L'unité locale du Seignanx de la Croix Rouge Française attribue des secours à la demande des travailleurs sociaux et organise des sessions de formation aux premiers secours. L'association



sollicite une aide financière afin de lui permettre de poursuivre sa mission dans les meilleures conditions.

Depuis sa création en 2017, le nombre d'adhérents à l'association « jardin partagé Loustaunau » a doublé, signe de la place importante de cette association au sein des quartiers Loustaunau et Clair de lune. Le développement de leur activité génère des frais et l'association sollicite une aide financière afin de lui permettre de finaliser les projets envisagés.

L'association landaise des anciens combattants et amis de la résistance (A.N.A.C.R 40) a adressé une demande de subvention à la commune afin de les accompagner dans l'édition du livre mémorial de la résistance landaise, livre dédié aux déportés landais rentrés des camps.

### **LE CONSEIL MUNICIPAL**

Entendu son Président,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales notamment l'article L 2121-29 ;

Considérant les demandes présentées par les associations la Croix Rouge Française, le jardin partagé Loustaunau et l'A.N.A.C.R 40

### **DELIBERE**

**DECIDE** d'attribuer des subventions 2022 à titre exceptionnel à :

- l'association la Croix Rouge Française pour 400 € (quatre cents euros)
- l'association jardin partagé Loustaunau pour 250 € (deux cent cinquante euros)
- l'A.N.A.C.R 40 pour 350 € (trois cent cinquante euros)

**DIT** que les crédits nécessaires au règlement de ces dépenses sont prévus au budget 2022.

**DIT** que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours contentieux devant le tribunal administratif de Pau dans un délai de deux mois suivant son affichage ou sa notification et sa transmission au représentant de l'État dans le Département. Le tribunal administratif de Pau peut être saisi dans les deux mois par l'application « Télérecours citoyens » accessible sur le site [www.telerecours.fr](http://www.telerecours.fr)